

Nouvelles et décisions du Conseil de Paroisse

Le Conseil de Paroisse s'est réuni pour la 7ème fois (en séance plénière) le 12 septembre 2017.

Assemblée de Paroisse

Le Conseil de Paroisse a défini l'ordre du jour de l'Assemblée de Paroisse de cet automne fixée au 26 novembre.

Sont entre autres évoqués les travaux d'entretien et de rénovation concernant les locaux de la Paroisse. Ils pourront donner lieu à des investissements importants.

Le Conseil de Paroisse souhaite que soit rediscuté le jour auquel l'Assemblée de paroisse à lieu

La législature synodale arrivant à son terme, l'Assemblée de paroisse devra renouveler sa délégation au synode.

Un-e Conseiller/ère de Paroisse devra être élu lors de l'Assemblée de Paroisse.

Le Conseil de Paroisse prend bien note de l'art 78, point 4 du Règlement : Les propositions qui concernent un objet qui n'a pas été porté à l'ordre du jour sont, si l'Assemblée vote l'entrée en matière, transmises au Conseil de paroisse pour rapport à la prochaine Assemblée de paroisse.

Un repas ou un apéro dînatoire sera organisé suite à l'Assemblée de Paroisse.

Ministryteam ou équipe "service de prière"

Un "ministryteam" (équipe d'intercesseurs à disposition des gens après le culte) a été mis en place. Les personnes intéressées à participer à ce ministryteam se sont réunies à plusieurs reprises et suite à ces réunions, une charte d'exigences à l'égard des intercesseurs a été créée.

Les exigences du groupe Ministryteam sont approuvées à l'unanimité. Les participants devront donc impérativement adhérer à cette charte pour pouvoir faire partie de cette équipe d'intercesseurs. Les personnes ayant adhéré à cette charte sont présentées au Conseil de Paroisse. La composition du Team est approuvée par le Conseil de Paroisse.

Garderie et école du dimanche

Une garderie sera proposée tous les dimanches sous la responsabilité d'un parent ainsi que l'école du dimanche également tous les dimanches sauf lorsqu'il y a le culte familial. Plusieurs personnes se sont proposées, ce qui est encourageant.

Budget de l'orgue, lettre de la commission d'orgue demandant d'augmenter leur budget

Une commission de mise en valeur de l'orgue, suite aux travaux finis de la rénovation de l'orgue, a été créée à la demande du CP. Un cahier des charges très précis leur a alors été transmis.

Une des missions de cette commission est la mise en valeur de l'orgue. Pour ce faire :

- La Commission organise des concerts ou des récitals incluant l'orgue ;
- Elle est responsable de la publication des événements organisés dans les organes de la paroisse.
- Elle s'assure en cas de récitals que les paroles chantées soient en adéquation avec le thème du préambule.
- Elle présente au CP des dates de concerts pour l'année scolaire suivante au plus tard fin mai.
- Elle présente au CP jusqu'à fin septembre de chaque année un budget pour les activités de l'année suivante
- Elle est nommée par le Conseil de Paroisse pour 4 ans.
- Elle est composée de 4 à 5 membres de la Paroisse dont un délégué choisi par le Conseil de Paroisse qui est leur représentant. L'organiste titulaire fait également partie de cette commission.

La Commission demande de revenir à un budget de 6'000 CHF pour son activité. Le budget de 5'000 CHF qui avait été décidé pour l'exercice en cours s'est révélé insuffisant et ce n'est que grâce au renoncement de certaines personnes ayant donné des concerts à un cachet que la saison a pu être organisée.

Suite à la lecture de ce document, le Conseil de Paroisse accepte de revenir à un montant de 6'000 CHF pour le budget de cette année.

Il prend note que les membres de cette commission devront être réélus cette année.

Il estime qu'une réflexion de fond sur la place de l'orgue dans la vie de la Paroisse devra avoir lieu à cette occasion. Il se donne une année pour mener à bien cette réflexion.

Sono derrière le temple

Suite à une demande des organisateurs des soirées louange, l'achat d'une nouvelle sono sera proposé lors de l'Assemblée de Paroisse, dans les investissements.

Nouvelles normes salariales

Le Conseil de Paroisse prend note des nouvelles normes salariales concernant les paliers. Selon l'art. 88 du règlement RPer, les changements de paliers se font en début d'année, soit en janvier et non plus en tenant compte de la date d'engagement.

Cours de français

Un contact a été pris avec le service communal concernant les cours de français proposés par la commune. La mise à disposition d'une salle de la Paroisse a été proposée, afin que ces cours puissent également avoir lieu en cas de pluie ou en hiver. La Commune a décliné cette offre en indiquant que ce type de cours n'est prévu que dans les jardins du Parc Saint-Paul et cela uniquement durant une période déterminée.

Formation/coaching du Conseil de Paroisse.

Une réflexion de fond, guidée par Madeleine Bähler, spécialiste en coaching, développement organisationnel et formation, est organisée pour le Conseil de Paroisse les 10 et 12 novembre. Elle donnera lieu à un dépassement de budget mais a été jugée indispensable.

Contacts avec les autorités

Notre Présidente souhaite rencontrer le Conseil communal de Bulle afin de se présenter.